Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_XIII-DE

RIEC SUR BÉLON
RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 12 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.
Etaient présents (24) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE (à partir de 18H39 point n°IV), D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, J. FURIC, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, Y. GUILLOU.
Absent représenté (2) : K. LE CARRE par C. HENNÉ., C. NERZIC par S. MIOSSEC
Absent non représenté (0) :
G. PILORGÉ a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**XIII. RESSOURCES-Accroissement d'activité saisonnière-Création de postes non permanents**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal adopté le 12 février 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date de 02 février 2026,
Considérant que la période estivale entraine un regain d'activité sur plusieurs services. Les activités autour des espaces verts augmentent sur la période de Mai à fin Août. Ce constat est partagé sur les ports où l'activité saisonnière est forte tout particulièrement de mi-juin à septembre. En outre, la politique communale en matière d'animation jeunesse à destination des adolescents Riécois nécessite également un renforcement saisonnier afin de permettre la réalisation d'activités variées.
En cela, il est proposé de créer 3 postes temporaires pour pourvoir à l'activité saisonnière :

- Deux postes d'adjoint technique territoriaux à temps complet du 01/05/2026 au 31/08/2026, pour faire face à l'accroissement de l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet du 01/06/2026 au 13/09/2026, pour faire face à l'accroissement de l'activité portuaire saisonnière.

Le comité social territorial a émis un avis favorable en date du 02 février 2026.

Après en avoir délibéré,

-Créé les postes temporaires exposés ci-dessus au titre de l'accroissement d'activité pour la période estivale 2026.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON - 29340 (Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_XIII-DE

